

**6 mai : grève nationale****AG de Grève**

Nous ne sommes pas en mesure, compte-tenu des vacances, de publier la liste des AG de grève comme nous le faisons habituellement. Ce dispositif sera très certainement très proche de celui du 3 avril (au moins 12 AG réparties sur l'ensemble du département).

Inutile de cacher que, si les taux de participation aux dernières grèves sont globalement encourageants, le peu de participation aux assemblées générales est inquiétant.

Au moment où va se poser concrètement la question d'engager l'ensemble de la profession dans une grève longue et dure, le SNUipp Val d'Oise appelle l'ensemble des collègues à participer aux AG de grève pour s'informer plus précisément des enjeux de ces actions mais aussi prendre toute leur part, comme l'impose le minimum de démocratie, aux décisions qui les engageront de toutes façons.

Les lieux et heures d'AG seront précisés dans les prochaines publications, par des infos locales et par publication sur le site internet du SNUipp Val d'Oise :

<http://www.snuipp.fr/95>

**Manifestation :**

Ce bulletin est bouclé en l'absence d'infos précises. Le lieu et l'heure seront précisés sur le site internet dès qu'ils seront connus.

**Rendez-vous sous le ballon de la FSU Val d'Oise - sans oublier votre adresse au Ministre...**

**Info syndicales du SNUipp spéciales "Retraites"**

**samedi 26 avril :**

Ecole Germaine Vié Goussainville

**samedi 3 mai :**

maison des syndicats Cergy

**samedi 10 mai :**

Garges

(le lieu sera précisé ultérieurement)

**Un moment historique**

L'histoire sociale de notre pays compte peu de moments dont les enjeux concernent autant l'avenir qu'aujourd'hui :

- Avenir du service public d'éducation avec la décentralisation libérale à la façon Raffarin qui fait disparaître 110 000 noms de la liste des fonctionnaires à la charge de l'état.

- Avenir des écoles et des élèves avec les menaces qui pèsent (pêle-mêle) sur l'école maternelle, la formation initiale des maîtres, les moyens légitimes accordés pour l'intégration des élèves handicapés, sur l'ensemble des crédits pédagogiques et de fonctionnement (la formation continue est déjà mise en cause dans plus de 40 départements...).

- Avenir de milliers de jeunes aides-éducateurs et MI SE que guette le chômage, aux besoins desquels le statut d'assistant d'éducation ne répond pas.

- Avenir des retraites pour lequel, au delà des questions personnelles que chacun se pose pour son propre devenir, c'est aujourd'hui les contours de la société que nous léguons à nos enfants qui se dessinent. Perspectives qui sont, par bien des aspects, porteuses de régressions historiques !

**Devant l'histoire, il faut assumer ses responsabilités :**

→ C'est ce que fait l'intersyndicale FSU, UNSA Education, Sgen CFDT, FERC CGT et FAEN en appelant l'ensemble des personnels de l'Education à nouveau à faire grève le 6 mai pour que l'éducation redevienne une priorité de ce pays.

→ C'est ce que fait la FCPE en soutenant cette nouvelle action de grève.

→ C'est ce que font les fédérations syndicales de fonctionnaires qui préparent de nouveaux temps forts d'action, avec les organisations syndicales du privé, pour faire échec aux projets du gouvernement en matière de retraites (des initiatives seront rendues publiques dans les jours qui viennent)

→ C'est ce que fait le SNUipp en se prononçant pour le démarrage d'une grève reconductible unitaire et interprofessionnelle (dont les modalités de reconduction seront à définir ensemble), nécessaire riposte à la hauteur des attaques que nous subissons actuellement. Aujourd'hui, le SNUipp et la FSU oeuvrent de toutes leurs forces pour que l'unité syndicale se fasse, au plan national et au plan départemental, pour que ce cadre unitaire soit le plus large possible, condition indispensable à une issue favorable à ce conflit.

→ C'est ce que nous vous appelons à faire, chacune chacun, en vous engageant dans l'action pour l'avenir. Rater ce rendez-vous de l'histoire serait prendre de gros risques pour notre avenir collectif et individuel...

JP Maurice le 17/04/03

**L'intégralité du texte d'appel à la grève de l'intersyndicale FSU, UNSA Education, Sgen CFDT, FERC CGT et FAEN ainsi que l'adresse aux familles de la FCPE (qui s'associe à cette nouvelle initiative) sont téléchargeables à l'adresse : <http://95.snuipp.fr/télécharger.htm>**

# 1er mai exceptionnel :

## Manifestons pour les retraites !

### Rendez-vous à 15 h

### place de la République

### sous le ballon de la FSU

F  
S  
U

# Salariés du public et du privé, actifs et retraités : agir ensemble pour sauver l'avenir des retraites !

1993 : Mesures Balladur =>

**Des reculs majeurs pour le privé !**

**Passage de 37,5 annuités à 40 annuités :**

C'est exclure des milliers de jeunes du droit au travail. C'est condamner une forte proportion de salariés à partir sans une retraite à taux plein ou bien après 60 ans.

**Indexation sur les prix, ou comment paupériser les personnes âgées ?**

Quand les pensions sont indexées sur le salaire moyen, le niveau de vie des retraités augmente au même rythme que celui des actifs. Avec l'indexation sur les prix, le niveau des pensions ne suit plus celui des salaires. La baisse de pouvoir d'achat entre 1993 et 2003 des retraités du secteur privé est estimée à 20 % !

**25 dernières années au lieu des 10 dernières**

La remise en cause du calcul du montant de la pension en prenant en compte le salaire moyen des 25 dernières années au lieu des 10 dernières se traduit par des pertes considérables (effet de lissage des évolutions)

**Décote et surcote ou la retraite à la carte**

Afin d'inciter les salariés à cotiser plus longtemps, une décote (pénalité de 5 % par annuité manquante) est appliquée aux salariés partant avant d'avoir cotisé 40 ans.

**Le leurre des fonds de pensions**

Le financement des retraites quel que soit le système choisi relève de la répartition de la richesse produite entre les revenus du capital et les revenus du travail (salaires directs, indirects, pensions). Les fonds de pensions consistent à détourner une partie de l'argent consacré aux salaires pour les revenus spéculatifs. La faillite d'Enron ou la dérive du CREF sont là pour nous rappeler où mène ce type de placement.

**Pour l'équité privé / public, ce sont ces mesures injustes et inefficaces (la preuve ! ) qu'il faut abroger.**

**Le grand mensonge continué !**

**Hold-up sur les fruits de la croissance.**

Selon le COR, l'hypothèse basse d'augmentation de la richesse produite en France d'ici 2040 est de 1.6% par an.

**Il suffirait de consacrer 0.4 % par an au financement des retraites pour assurer à tous, salariés du privé comme du public, une retraite à 60 ans à taux plein (75%) après 37.5 années de cotisation.**

Mais voilà, le MEDEF tente le casse du siècle et entend s'approprié tous les fruits de la croissance.

**Profits - salaires : la balance penche de plus en plus du côté des plus riches.**

En 20 ans les salaires ont augmenté de 25 % et les profits de ... 100% !

Et le MEDEF voudrait nous faire croire qu'on ne peut pas un peu mieux partager pour vivre mieux !

**Idées fausses :**

La notion de **choc démographique** n'est pas fondée. L'émergence d'une nouvelle distribution des âges sera progressive. L'effet "papys boum" et l'allongement de l'espérance de vie s'étalent sur plusieurs années.

**Choc financier**

Les caisses de retraite seront excédentaires jusqu'en 2012. Les pensions des fonctionnaires sont directement issues du budget. Une mise en place progressive de nouveaux moyens de financement est possible. Il n'y a aucune urgence.

**L'application progressive de ces mesures, étalée sur 15 ans, n'a pas encore produit tous ses effets...**

**Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) évalue d'ores et déjà à plus de 20 % la baisse des retraites... Qu'en sera-t-il en 2040 ?**

## Retraites : c'est possible ! La FSU propose :

**1. Rapprocher le privé du public, revenir sur les mesures Balladur**

**2. Faire des choix favorables à la croissance et à l'emploi**

• Dynamiser la croissance des richesses en favorisant notamment le développement de la formation des jeunes et des services publics, c'est agir sur la réduction des coûts liés à l'indemnisation du chômage et dégager des ressources nouvelles pour l'ensemble de la protection sociale.

**3. Réformer le financement**

• Conserver le lien entre les salaires et les cotisations et pour les fonctionnaires d'Etat assurer le financement par le budget de l'Etat.

• Engager une réforme globale de la fiscalité qui permette d'accroître les ressources publiques dans une logique redistributive.

• Explorer la mise à contribution des revenus financiers des ménages et des entreprises.

• Modifier l'assiette et moduler les taux de cotisations dites employeurs pour solliciter plus fortement les entreprises dites capitalistiques.

• Clarifier les mécanismes de compensation entre régimes et développer des mécanismes rendant plus solidaires les régimes les uns des autres

**4. Développer des droits nouveaux**

• Refuser l'allongement de la durée de cotisation qui va à contresens du droit à l'emploi des plus jeunes.

• Faire progresser les droits existants\* avec possibilité de validation des périodes de formation et/ou d'inactivité.

• Améliorer les dispositifs de départs anticipés comme les formules types CFA et CPA.

• Discuter des formules de retraites choisies en améliorant les situations de travail et en développant la mobilité professionnelle (fin de carrière).

\* c'est dans ce chapitre que le SNUipp inclut la question des retraites instits/PE.



# Ce qui se prépare pour les fonctionnaires : un exemple concret...

Dans la presse comme au cours des réunions avec le ministère, une série de mesures, visant à aligner par le bas les différents régimes de retraites sont envisagées. Elles visent à étendre à la Fonction publique les mesures décidées par Balladur en 1993. Au moment où ces lignes sont écrites (17/04), deux axes sont confirmés par le Ministre de la Fonction Publique : Nous vous proposons d'en examiner les conséquences précises à partir d'un cas concret :

J'ai 55 ans, j'ai débuté à 19 ans comme instituteur. J'ai donc 36 années travaillées.  
Je pars en retraite au 10<sup>e</sup> échelon PE (indice 611 : salaire 2670,07 €).

## Allongement de la durée de cotisation

Passer de 37,5 annuités à 40 annuités pour obtenir le taux plein (75 % du salaire des 6 derniers mois) conduirait à n'avoir le choix qu'entre repousser l'âge de la retraite ou accepter une baisse du niveau de pension.

**Le taux d'une annuité serait de 1,875 % au lieu de 2 % actuellement.**

Ainsi après 37 années d'activité, le taux de la pension serait de 70 % ( $37 \times 1,875 = 70\%$ ) au lieu de ( $37 \times 2$ ) 74 % aujourd'hui, soit une baisse 4 % du taux.



Situation actuelle (sur la base de 37,5 annuités)  
Taux de la pension  $36 \times 2 = 72\%$   
Montant mensuel de la pension  
 $2670,07 \times 72\% = 1922,45 \text{ €}$   
Situation envisagée (sur la base de 40 annuités)  
Taux de la pension  $36 \times 1,875 = 67,5\%$   
Montant mensuel de la pension  
 $2670,07 \times 67,5\% = 1802,29 \text{ €}$

**Perte mensuelle :  $1922 - 1802 = 120 \text{ €}$**   
(soit 788 F)

## Décote

Le COR évalue à un an le report moyen de l'âge de départ en retraite provoqué par l'allongement de la durée de cotisation (les salariés préfèrent partir dès l'âge légal même si cela s'accompagne d'une baisse du montant de la pension : ceci est d'autant plus vrai dans les métiers à pénibilité particulière comme le nôtre !).

Le gouvernement envisage d'instituer une décote de 3 % par an qui accentuerait la baisse du taux de la pension en cas de carrière incomplète.

Pour mémoire, une étude du Ministère des Affaires Sociales, indique qu'au sein de la fonction publique d'Etat, seuls 71,6 % des hommes et 50,6 % des femmes liquident leur pension avec une carrière complète !



Si le principe d'une décote de 3 % cumulable est retenu, je serai, puisqu'il me manque 4 annuités, l'objet d'une décote de  $4 \times 3 = 12\%$ .

Ce qui donnerait  
 $1802,29 \times 0,12 =$   
**216,27 € de décote mensuelle**

**Je percevrai donc une pension de :**  
 **$1802,29 - 216,27 = 1586,02 \text{ €}$**

## Bilan :

**Selon les modalités de calcul actuelles, ma pension s'élèverait à 1922,45 €**  
**Les deux mesures entraînent donc une perte sèche de 336,44 € (soit 2206,90 F),**  
**pas moins de 17,50 % !...**

## Les choses sont donc claires.

C'est une attaque sans précédent sur le "salaire différé" des fonctionnaires, qui est - faut-il le rappeler ? - un élément essentiel de notre statut.

## D'autres pistes ont été étudiées par le Gouvernement...

Modification de la base de calcul (passage de la référence des 6 derniers mois aux 3 dernières années : environ 125 € de perte mensuelle supplémentaire dans l'exemple ci-dessus), suppression des avantages familiaux (bonifications pour enfants et possibilités de départs anticipés...).

**Les annonces définitives devraient intervenir le vendredi 18 avril.** Ces calculs sont donc virtuels. Rien n'est arrêté, rien n'a été présenté précisément à ce jour. Ces scénarios sont possibles, probables même, tout à fait réalistes et représentatifs de ce qui se prépare. Dès que le dispositif sera connu, nous publierons une simulation définitive.

Jean Paul Maurice  
SNUipp 95

## Sommaire

Grève le 3 avril  
1993 mesures balladur  
Un exemple concret  
QUIZZ désinformation  
p 1  
p 2  
p 3  
p 4

SNUIPP Val d'Oise Info  
Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX  
CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915  
Dir de pub. J-P MAURICE  
Imprimé par nos soins  
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUIPP Val d'Oise.  
Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les  
informations vous concernant en vous adressant au  
SNUIPP Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Ce bulletin est adressé aux écoles et aux  
syndiqués du SNUIPP 95.

A plusieurs reprises, nous avons été confrontés récemment à des délais importants pour l'acheminement du bulletin. Nous avons aussi connu par le passé des périodes où les services postaux ne fonctionnaient plus du tout. Pour faire face à ce genre de situation, nous souhaitons pouvoir disposer d'un réseau rapide de diffusion qui permettant de distribuer rapidement des informations dans l'ensemble du département (cf. manifesté du 1er mai 2002). C'est pourquoi nous proposons à toutes les écoles qui le souhaitent, à tous les collègues individuels, d'adresser un message électronique au SNUIPP Val d'Oise à l'adresse [snu5@snuipp.fr](mailto:snu5@snuipp.fr) afin de recevoir ces informations par courrier électronique.

## Pour recevoir les informations du SNUIPP



SNUIPP Val d'Oise Infos  
Bulletin mensuel de la section départementale du SNUIPP Val d'Oise  
Maison des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Cedex  
Tél : 01 30 32 21 88 Fax 01 30 32 39 12 e-mail : SNU95@SNUIPP.FR

# Mesurer les effets de la désinformation !...

- Qui cesse le plus tard de travailler ?**
  - les cadres administratifs
  - les cadres de la fonction publique
  - les enseignants
  - les informaticiens
  - les ingénieurs et cadres de l'industrie
- En 2010, par rapport à l'an 2000, le coût des retraites pour la collectivité...**
  - aura doublé
  - aura augmenté de 50 %
  - aura augmenté de 20 %
  - aura augmenté de 10 %
  - n'aura pas augmenté
- Pour financer l'augmentation des dépenses de retraite sans allonger la durée de cotisation ni réduire les pensions, il faudrait augmenter chaque année la part du revenu national qui leur est consacré...**
  - de 30 %
  - de 20 %
  - de 10 %
  - de 5 %
  - de 1 %
- Si les actifs travaillent trois ans de plus, les possibilités d'embauché de jeunes seraient...**
  - réduites de 100 000 par an
  - réduites de 50 000 par an
  - réduites de 10 000 par an
  - inchangées
- Revenir à 37,5 ans de cotisations dans le privé coûterait chaque année**
  - 5 % du revenu national
  - 3,4 % du revenu national
  - 2,7 % du revenu national
  - 1,2 % du revenu national
  - 0,3 % du revenu national
- Sur cinq millions de fonctionnaires, combien d'adhérents à la Préfon, fonds de pension présenté comme un "privilège" ?**
  - 2 millions
  - 1 million
  - 500 000
  - 250 000

## Réponses :

(1) Enseignants (59,1 ans), cadres de la fonction publique (59 ans), cadres administratifs (58,3 ans), ingénieurs (57,2 ans), informaticiens (55,6 ans) donc haussée de 1 % par an permet de passer de 12 à 18 % en 40 ans.  
(2) Il n'aura pas augmenté (et même légèrement baissé !). Source DRESS.  
(3) De 1%. Chaque année, nous consacrons 12% du PIB (ou si on préfère du revenu national) aux retraites. Cette part devrait passer à 18 % en 2040 si les enseignants se font ensuite lentement ; la montée se fait ensuite lentement.  
Explication : jusqu'en 2005, les départs en retraite concernent les classes creuses ; la montée se fait ensuite lentement.  
(4) Réduites de 100 000 par an. Source Alternatives Economiques janvier 2003.  
Allonger la durée de cotisation ne peut qu'aggraver le chômage.  
Explication : jusqu'en 2005, les départs en retraite concernent les classes creuses ; la montée se fait ensuite lentement.  
(5) 0,3 % du PIB Source COR premier rapport. Dans ces conditions, pourquoi se préoccuper ?  
(6) 250 000 Source Le Canard Enchaîné 5 février 2003. Quand on a une pension décente, la capitalisation est inutile.

### 5 ou 6 points :

Vous êtes informé(e) de la situation.  
Vous serez donc d'accord avec la FSU pour refuser les projets gouvernementaux et exiger un départ possible pour tous à 60 ans avec une retraite représentant 75 % du salaire et 37,5 annuités de cotisation.

### Votre score :

Vous êtes victime de la désinformation.

Lisez « **Retraites : faux problèmes et vraies solidarités** », l'ouvrage de la FSU qui contient des analyses étayées et nos propositions.

En vente 6 • à la section départementale.

### Moins de 3 points :